

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 11 juillet 2018

Grande marée du 14 juillet : le site www.pecheapied-responsable.fr évolue

Les grandes marées de cet été tombent sur les grands week-ends du 14 juillet et du 15 août. L'ARS Bretagne et l'Ifremer en profitent pour faire évoluer le site internet www.pecheapied-responsable.fr qui intègre désormais la délimitation précise des sites de pêches suivis sanitaires sur la carte interactive.

Pour une pratique responsable, il est indispensable de s'informer avant d'aller pêcher.

L'ARS Bretagne et l'Ifremer informent

Les réglementations et les recommandations de bonnes pratiques qui encadrent le pêche à pied de loisir sont nombreuses et diverses.

Ces informations ne sont pas toujours facilement accessibles ni simples de compréhension. C'est pourquoi depuis quatre ans, via le site internet www.pechapied-responsable.fr, l'ARS Bretagne et l'IFREMER mettent à disposition des pêcheurs à pied amateurs, une information complète, harmonisée et actualisée à l'échelle de la Bretagne sur les **aspects sanitaires** de la pêche à pied récréative.

www.pecheapied-responsable.fr informe les pêcheurs à pied sur :

- **L'état des sites de pêche** : des fiches (par secteurs de pêche suivis) renseignent sur la qualité microbiologique moyenne basée sur les données des trois dernières années. Elles sont mises à jour deux fois par an. La dernière mise à jour date de juillet 2018.
- **Les alertes** : en vérifiant qu'il n'existe pas d'interdiction temporaire de pêche sur le secteur de pêche (information actualisée en temps réel dès parution d'un arrêté municipal ou préfectoral).
- **Tout savoir sur la pêche à pied** : en se renseignant sur les réglementations des pratiques (périodes de pêche, quotas, tailles des prises...).

Le site internet évolue

Demandé depuis longtemps par les usagers, la carte interactive des risques sanitaires présente désormais une délimitation précise des sites de pêche sur toute la Bretagne.

Chaque secteur suivis sanitaires dispose d'un zonage à la couleur de la consigne sanitaire qui y est appliquée : bleu/autorisé, vert/toléré, orange/déconseillé et rouge/interdit.

Contacts Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication
02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Communication Ifremer Bretagne

Johanna Martin – Chargée de communication
02 98 22 40 05 – johanna.martin@ifremer.fr

Rappel : les règles de bonne pratique

Pour diminuer le risque sanitaire du consommateur quelques précautions simples sont à respecter :

- **s'informer** sur la qualité sanitaire des secteurs sur lesquels on veut pêcher ;
- **respecter les interdictions de pêche en vigueur**, qu'elles soient permanentes ou temporaires (arrêtés préfectoraux ou municipaux) ;
- limiter la quantité de coquillages pêchés à ce qui pourra être consommé le jour même ;
- conserver les coquillages au frais, après la pêche, et les consommer rapidement ;
- ne consommer ou ne cuisiner que les coquillages qui sont encore vivants ;
- **plus la cuisson des coquillages est longue et à forte température, meilleure est la qualité sanitaire.**

Calendrier des grandes marées à venir

- Du vendredi 13 juillet au mardi 17 juillet
- Du samedi 11 au mercredi 15 août
- Du dimanche 9 au mercredi 12 septembre
- Du lundi 8 au jeudi 11 octobre